

1,02 million de dollars par ministre. Pour l'exercice 1994-1995, le gouvernement Chrétien a prévu 25 millions de dollars pour 22 ministres à plein temps, sans compter les secrétaires d'État. Cela équivaut à une moyenne de 1,1 million de dollars par ministre. Voilà ce qu'il en est des budgets du personnel politique et des coûts de fonctionnement restreints! Le premier ministre peut encore se vanter des économies de plus de dix millions de dollars promises dans le livre rouge, mais c'est grâce à son prédécesseur qui lui a montré comment faire.

Le sénateur Lynch-Staunton: Bravo!

Le sénateur Berntson: En ce qui concerne le personnel politique, certains ministres ont fait preuve d'une grande ingéniosité en contournant cette restriction. Comme on l'a rapporté, un moyen couramment utilisé consiste à utiliser les fonds ministériels pour engager du personnel politique. De cette manière, l'engagement ne figure pas dans le budget ministériel.

Je veux que ce soit clair, honorables sénateurs. Je ne m'oppose pas à l'engagement de personnel politique si le besoin s'en fait sentir ni à la nomination de secrétaires d'État. Ce choix incombe au gouvernement du jour. Toutefois, je m'oppose fermement à ce qu'on dise que ces décisions sont plus sages que celles du gouvernement précédent. Au cours de la dernière campagne électorale, le Parti libéral a fait toutes sortes de promesses liées à la taille et au fonctionnement du gouvernement s'il était élu. Les Canadiens constatent maintenant que le gouvernement revient sur toutes ses promesses. La structure actuelle du gouvernement ne diffère guère en réalité de celle présentée par Kim Campbell. Le Cabinet devait être plus petit, mais il est en fait plus grand. Le budget administratif ministériel plus modeste pour le personnel politique n'est pas devenu une réalité. En fait, l'utilisation presque illimitée des budgets ministériels rend ce genre d'engagement plus difficile à surveiller.

Chers collègues, les belles paroles creuses et l'hypocrisie du nouveau gouvernement vont bientôt apparaître au grand jour. Le Parti libéral a été élu pour gouverner le Canada pendant les quatre prochaines années et, comme nous ne le savons que trop bien dans cette enceinte, la première année de son mandat n'a pas été très productive, c'est le moins qu'on puisse dire. Les libéraux se sont fait élire en faisant un tas de promesses. Un gouvernement libéral devait abolir la TPS. Voici mes trois questions, honorables sénateurs: par quoi sera-t-elle remplacée? Quand? Dans quels secteurs? Un gouvernement libéral devait renégocier l'ALENA. Oups! Ai-je dit «renégocier»? Un gouvernement libéral devait réviser le processus des nominations. Avant ou après que le juge Hugessen demande une enquête sur la Commission de l'immigration et du statut de réfugié? Un gouvernement libéral devait mettre fin au cumul de pension et de traitement. Quand?

Tout le monde est au courant de ces promesses, mais qu'attend-on pour les réaliser? Où sont passées les lois? N'eût été de l'initiative de Kim Campbell en juin 1993, les rares projets de loi dont nous sommes saisis ne seraient même pas au menu. Le gouvernement devrait cesser de faire passer les idées des autres pour les siennes, qu'il s'agisse de la politique commerciale ou de la structure de l'appareil gouvernemental, et se mettre à gouverner le Canada.

Des voix: Bravo!

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu une deuxième fois.)

RENVOI AU COMITÉ

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand lirons-nous ce projet de loi une troisième fois?

(Sur la motion du sénateur Kenny, le projet de loi est renvoyé au comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles.)

• (1530)

L'EUTHANASIE ET LE SUICIDE ASSISTÉ

ADOPTION DU TROISIÈME RAPPORT AMENDÉ DU COMITÉ SPÉCIAL

Le Sénat passe à l'étude du troisième rapport du comité sénatorial spécial sur l'euthanasie et le suicide assisté, présenté au Sénat le 24 novembre 1994.

L'honorable Joan Neiman propose: Que le rapport soit adopté.

— Honorables sénateurs, en février dernier, lorsque le Sénat a approuvé la création d'un comité qui devait étudier les aspects juridiques, moraux et sociaux de l'euthanasie et du suicide assisté, il nous a demandé de présenter notre rapport final le 15 décembre de cette année. À cette date, l'échéance nous semblait réaliste et facile à respecter. Entre temps, notre comité a travaillé pendant de longues heures et a entendu de nombreux témoins, soit plus de cent jusqu'à maintenant.

Notre mandat stipulait notamment que nous devions informer la population et chercher à obtenir la participation du public. La réponse a été excellente, à telle enseigne que, faute de temps, nous devons maintenant refuser d'entendre certaines personnes qui voulaient témoigner et donner leur avis. Nous essayons de choisir des témoins qui nous apportent un point de vue différent, une optique que nous n'avons pas déjà entendue trois ou quatre fois. Il reste encore des témoins à convoquer et nous les entendrons au cours des prochaines semaines. Durant la dernière semaine avant l'ajournement du 16 décembre, nous recevrons la ministre de la Santé et le ministre de la Justice.

Nous vous demandons donc une prolongation jusqu'au 15 mars 1995, car nous voulons avoir le temps de préparer un rapport à la hauteur du sujet.

Avant de vous demander d'approuver cela, je voudrais, avec votre permission, modifier la motion que j'ai présentée l'autre jour pour qu'elle se lise ainsi:

Que le rapport soit modifié en ajoutant ce qui suit: «et que le comité conserve tous les pouvoirs nécessaires pour faire connaître les conclusions du comité formulées dans son rapport final, jusqu'au 30 mars 1995».

Je demande que l'on modifie ainsi la motion initiale sur la recommandation de certains de mes collègues qui me disent que, lorsque nous aurons présenté notre rapport final, le 15 mars, notre comité sera dessaisi de ses fonctions et ne pourra plus rien faire. Cela entraîne des problèmes, surtout si l'on veut essayer de mettre la dernière main à la publicité qui entoure le dépôt du rapport. Cette modification nous donnerait une marge de deux semaines pour régler cet aspect qui fait nécessairement suite à la présentation du rapport.